—J'aime mieux tout vous avouer: Je n'ai pas les avances nécessaires, et ni mon mari ni moi n'avons pu nous procurer nulle part; soit du crédit, soit de l'argent.

D'un autre côté, comme le docteur Sintély nous fait une obligation stricte de vivre à la campagne, si nous voulons sauver notre fils, nous allons essayer de vendre notre fonds de commerce et quitter Paris.

Bascou ne parut pas avoir entendu la dernière partie de cette phrase.

—Pourquoi n'êtes vous pas venue chez moi hier, lorsque vous avez échoué? dit-il.

Reine devint tout à coup d'une blancheur de morte et le regarda avec des yeux fous.

Avait-elle bien compris les mots que le commissionnaire venait de prononcer?

—Pour Dieu, murmura-t-elle éperdue, expliquez vous.

—Monsieur Stambeff, dit aussitôt Bascou, est l'homme le meilleur et le cœur le plus généreux qu'on puisse rencontrer. Hier, chez vous, il s'est aperçu qu'il y avait.... Comment dirai-je.... Je ne voudrais pas vous blesser......

—Allez toujours, dit Reine; dans cet ordre d'idées, vous ne le sauriez faire.

—Hé bien! il a cru comprendre que vous n'étiez pas très riches. Hier au soir, une conversation qu'il a eue avec le docteur Sintély l'a ancré dans cette idée et l'a bouleversé. Ce matin, à 8 heures, il était chez moi.

—Vous allez porter cinquante mille francs à Mme Gaube, m'a-t-il dit. Avec cette somme elle commencera la commission que je lui ai donnée et celle que je lui donnerai à la fin de la semaine. De plus, elle ira installer son fils dans la forêt de Saint-Germain, où elle pourra le rejoindre tous les soirs.

Comme cette somme sera imputable sur ses dernières factures, vous la paierez à mesure qu'elle livrera ses premiers objets jusqu'à ce qu'il ne reste plus que cinquante mille francs à toucher.

Etes-vous contente de cette combinaison-là madame Gaube, et l'approuvez-vous?

Mais Reine était incapable de répondre.

Après avoir passé, depuis la veille, par de si cruelles anxiétés, après s'être arrêtée avec son mari à un si extrême parti, voir se produire une chance si miraculeuse était vraiment une émotion au dessus des forces de la malheureuse femme.

Et elle qui avait encore soupçonné Bascou d'avoir voulu lui tendre un piège.

Sa conscience, tout à coup, lui fit un mal atroce.

André tenait dans sa main un chèque de cinquante mille francs sur la Société générale.

—Vous pouvez toucher la somme aujourd'hui même, jusqu'à quatre heures, dit-il à Reine Penhoët.

Incapable de prononcer une parole, elle ne pouvait que répéter:

—Oh! monsieur Bascou!.... monsieur Bascou!....

Lui, la regarda profondément, longuement, ainsi que l'avait regardée la veille au soir Raymond Sintély. Seulement au lieu de la dureté implacable qu'on avait vue dans les yeux du jeune médecin, il y avait une douceur infinie dans ceux d'André Bascou.

Une douceur qui rappela instantanément à Reine Penhoët le regard que le comte de Clavières avait jadis attaché sur elle, à la Rossignolette, lors de cette inoubliable rencontre où, bouleversée par sa bonté, elle avait failli tout lui avouer.

André se leva.

Il se dirigeait vers la porte quand celle-ci s'ouvrit, et Clément parut sur le seuil.

Il était très pâle tandis que ses yeux étaient dilatés comme sous l'empire de quelque extraordinaire émotion.

Bascou le salua et sortit le laissant seul avec sa femme.

Clément, alors, ne se contenant plus, tomba assis comme une masse sur la chaise que le commissionnaire venait de quitter.

—Oh! non, fit-il, en cachant son visage dans ses mains, nous avons trop peu de chance, en vérité.

Sur mon âme, ma pauvre Reine, il ne nous reste plus qu'à acheter pour vingt sous de charbon et à mourir tous les trois ensemble!....

Croirais-tu que deux ou trois marchands de fonds de commerce que je viens de voir ne veulent pas essayer de vendre le nôtre, affirmant que toutes leurs démarches seraient du temps perdu, et que dans un an ils n'en auraient même pas tiré un sou?

Reine avait laissé parler son mari, n'ayant pu encore trouver la force de lui répondre.

Clément, tout à coup, s'aperçut de l'effroyable pâleur de sa femme.

—Ah! dit-il, je n'ai pas de courage. Je devrais me taire et garder mes angoisses pour moi, car te voilà pâle comme une morte.

—Je suis émue aussi, très émue, en vérité, oui, répondit Reine, et il n'est pas étonnant que je le sois, je t'assure.

Mais ce n'est pas ce que tu me dis qui me produit cet effet-là.

—Ah! il s'est donc arrivé quelque chose?

—Un grand bonheur!

—Du bonheur, dis-tu, est-ce que c'est possible encore chez nous?....

Elle détendit sa main crispée et lui montra le chèque d'André Bascou.

Clément ouvrit des yeux énormes.

—Cinquante mille francs, dit-il. Est-ce que je deviens fou?....

—Non, non, tu n'es pas fou.

—Et d'où ça te sort cela?

Elle lui raconta tout au long la conduite d'André Bascou et la résolution de Grégorio Stambeff.

Une si grande générosité unie à tant de délicatesse eurent raison du cœur toujours un peu dur de Clément Gaube.

Cette fois-ci, non seulement ses yeux se mouillèrent de larmes; mais ce fut au milieu de sanglots presque convulsifs qu'il répéta:

—Oh! les braves gens, les braves gens!....

Le lendemain l'enfant était installé dans une petite maison bordant la forêt de Saint-Germain.

Une femme de confiance que connaissait Reine le gardait pendant la journée, le soignait, surtout le faisait promener sous les grands arbres.

Le soir le père et la mère le rejoignaient après le travail, car Reine travaillait comme une forcenée, et confectionnait elle-même les échantillons que lui avait demandés Grégorio Stambeff.

Mais quoique d'un certain côté l'horizon se fut éclairci et que tout sujet d'angoisse semblât avoir disparu, la jeune femme n'avait jamais été aussi triste, aussi préoccupée.

Une ride énorme creusée au milieu de son front toujours blanc et uni, silencieuse et concentrée, Reine Penhoët passait des journées entières sans ouvrir la bouche; les trois quarts du temps même lorsque son mari lui adressait la parole, elle ne paraissait pas l'entendre et ne lui répondait pas.

Evidemment dans cette âme dure comme les roches de son pays natal, un grand, un énorme travail se faisait.

UNE CONQUÊTE DIFFICILE.

Après la fameuse représentation à laquelle avaient assisté le duc de Roquebrune et sa femme, cette dernière dut rentrer seule à l'hôtel de Cypières.

Philippe, en effet, la rejoignit vers la fin de la soirée, l'escorta jusqu'à sa voiture.

Mais là, il ferma la portière et tout en restant sur la chaussée, il lui dit:

—Vous rentrez à l'hôtel, n'est-ce pas duchesse?

Claire le regarda avec un sentiment d'angoisse; sa jalousie toujours en éveil, quoique jusque-là Philippe eût été d'une prudence extraordinaire, sa jalousie flairait quelque chose d'anormal sur les traits et dans la personne tout entière du duc.

—Certainement, je rentre à l'hôtel, dit-elle. Où voulez-vous donc que j'aille à cette heure-ci?.... Mais vous, ne m'accompagnez-vous pas?

—Il faisait une chaleur atroce dans cette salle, j'étouffe, j'ai besoin de respirer.

—Nous pouvons aller au Bois si vous le désirez.

—Non, rentrez. Cela vous fatiguerait.

—Me fatiguer quand je dois rester avec vous!

Philippe ne sut pas réprimer un geste de violente impatience.

—Assez, dit-il, ces fadeurs sont ridicules, vous savez que je les ai en horreur. Rentrez ou ne rentrez pas, bonsoir.

Et sans écouter ce que pouvait ajouter Mme de Roquebrune, il s'éloigna vivement.

Ses gens pouvaient l'entendre. Claire dut surmonter la colère folle qui la prit devant le procédé de son mari, et ce fut avec un visage presque indifférent qu'elle répondit au valet de pied qui lui demandait ses ordres:

—A l'hôtel, oui.

Pendant que le coupé filait rapidement vers la rue de Varennes, Philippe était revenu du côté des écuries, à la recherche de l'ouvreuse, à laquelle il s'était déjà adressé la première fois.

Mais ce fut contre la haute taille de Ramsès qu'il se heurta.

Il était donc revenu, le Cyngalais?...

Le duc cependant était bien sûr de l'avoir vu s'éloigner sur le siège du fiacre qui emportait la charmeuse.

Comme pour aller au devant de ses explications, Ramsès fit à l'habilleuse de Nhiska qui précisément passait:

—Maîtresse a oublié une mantille en dentelle. Si cet objet n'est pas dans sa loge, elle l'aura sûrement perdu, ne pourriez-vous aller la chercher?

L'habilleuse, pour laquelle Nhiska était très bonne, partit en courant.

Le duc profita de ce qu'il était seul avec l'Hindou pour lui parler de ce qui le préoccupait uniquement.

—A quelle heure mademoiselle est-elle visible? demanda-t-il.

—Mademoiselle ne reçoit jamais chez elle, dit le Cyngalais avec son visage impassible.

—Pas même si on insistait beaucoup?

—Non, pas même si on insistait.

—Mais, le matin, l'après-midi, que fait-elle?

—Le matin, elle se repose et elle lit. L'après-midi, elle vient ici régulièrement tous les jours pour sa répétition.

—A quelle heure?

—En général d'une heure à quatre.

—Voulez-vous lui remettre un billet?

—Cela m'est strictement défendu.

—Même si on y mettait le prix, et j'appelle par prix, la somme que vous-même fixeriez.

—L'argent ne me tente pas; maîtresse me chasserait si je lui désobéissais, et cela seul me touche.

—Et un écrin, un bouquet, ne vous chargeriez-vous pas de les déposer sur sa table?

—Pas davantage.

—Mais si vous êtes adroit, elle ne saura pas que c'est vous qui les aurez apportés?

—Non, Ramsès a des ordres et ne désobéit jamais.

Philippe s'éloigna.

Ce refus obstiné, ce calme sous lequel on sentait une inébranlable résolution, tout cela aiguillonnait son désir.

Incapable de rentrer chez lui, de se retrouver vis-à-vis de sa femme, pour laquelle il éprouvait une aversion, de moins en moins dissimulée, il se rendit à son cercle, et, comme à ce moment là on ne jouait pas le baccara, il s'assit à une table d'écarté, tint tout ce que l'on voulut, et se fit atrocement plumer.

Claire, de son côté, était rentrée à l'hôtel de Cypières; mais elle n'avait pas voulu se coucher, sachant bien qu'elle ne dormirait pas.

Elle était, en effet, dans un état nerveux extraordinaire.

Sans y être préparée, elle s'était trouvée tout à coup en présence de son ancienne belle sœur, la nouvelle comtesse de Clavières, Madeleine, qui paraissait aussi heureuse, aussi adorée de son mari qu'elle, la duchesse de Roquebrune, l'était peu.

Les yeux des deux femmes s'étaient rencontrés, et dans les prunelles noires de la comtesse, jadis si douces, Claire avait lu une si ardente haine, une volonté doublée de tant d'énergie, qu'elle en avait tressailli jusqu'aux moelles.

Elle s'était informée à quelques personnes qui, fréquentant chez elle étaient venues la saluer dans sa loge.

Il lui avait été répondu que le comte Richard de Clavières avait pour sa femme une passion que le mariage n'avait pas lassée; quant à sa fortune, ni son père ni lui n'en connaissaient le chiffre.

Alors, avec cette puissance infinie que donne l'argent, Richard et Madeleine n'étaient-ils pas venus tous les deux en France pour se venger d'elle?

Et la duchesse, dont la conscience ne devait pas être fort tranquille, prise d'une frayeur qui n'avait d'égale que sa colère, eût voulu parler de ces choses avec quelqu'un de sûr qui l'eût écoutée, calmée, conseillée.

Mais où la trouver cette personne?

Jadis, elle avait eu Clément Gaube dont la fidélité avait été à toute épreuve.

Depuis son mariage avec Reine Penhoët, Clément avait disparu de la vie de Claire et ne paraissait pas vouloir y rentrer.

Après cela, Philippe était devenu son mari.

Mais il n'avait jamais été son mari, encore moins son confident.

Lorsque furent éteints, en effet, les derniers échos du procès de Cypières, lorsque Madeleine fut partie pour l'Inde avec Richard et Jeannie, que les Sintély eurent repris tous les deux le cours de leurs occupations respectives, la vicomtesse de Mondragon, mise en possession de l'héritage de son frère, devint la duchesse de Roquebrune.

Philippe, sûr de l'empire qu'il exerçait sur elle, lui laissa rédiger comme elle l'entendit leur contrat de mariage.

Elle voulut garder l'administration de sa fortune.

Qu'est ce que ça lui faisait?....

N'était-il pas son maître, et un maître auquel jamais elle ne refuserait rien?

Pour le prouver, il commença par lui faire reconstituer superbement le domaine de Roquebrune, ce qui lui assura, à lui, Philippe, un propre magnifique qui lui appartint en dehors d'elle.

De plus, elle lui assura par conventions intimes une rente de 150,000 francs par an, se chargeant de tout le reste, écuries, voitures, personnel, train de maison.

Du procès passé, de la mort de Léone, jamais un mot ne fut prononcé entre eux.

Le duc parut d'abord être reconnaissant à Claire de la vie somptueuse qu'elle lui avait organisée, et qu'il appréciait d'autant plus qu'elle succédait à une plus dure misère.

On le revit dans tous les endroits à la mode; il eut un nombre incalculable de bonnes fortunes dans tous les milieux, mais il sut s'arranger de façon à ne jamais faire d'éclats; si on soupçonna ses amours, personne n'eût pu les affirmer catégoriquement.

Et il sut tromper surtout la vigilance de sa femme qui, extrêmement jalouse, le surveillait, interrogeait adroitement tout le monde à son endroit, et l'avait plusieurs fois prévenu qu'elle lui pardonnerait tout, excepté de manquer à la foi conjugale.

Il la trompa même si habilement que la duchesse, devant les dédains qui peu à peu succédèrent aux bons procédés des premiers temps, même en présence de l'abandon dans lequel son mari la laissait, de leur existence qui, jour par jour, se séparait de plus en plus, se disait:

—Il n'est pas tendre; son caractère absolu et despote ne ressent pas le besoin des expansions ou des confidences, mais il a une profonde affection pour moi; sans cela, avec les tentations qui l'entourent, pourquoi me serait-il fidèle?

Et, reconnaissante de cette soi-disant fidélité, elle lui pardonnait bien des choses, même cette perte fabuleuse d'un million, à laquelle Philippe, un instant affolé de désœuvrement et d'ennui, s'était laissé aller, l'hiver précédent, après s'être contenu pendant plus de cinq ans.

Cependant, pour le payer ce million, Claire s'était fait tirer l'oreille.

En vieillissant, elle semblait prendre l'amour de l'argent qu'avait eu Horace de Cypières, et il n'avait pas fallu moins que la passion insensée éprouvée à l'endroit de son mari pour lui faire avaler cette dure pilule.

Le duc avait juré alors qu'il ne jouerait plus, au moins de cette façon, il avait tenu parole jusqu'à ce soir-là, où, découragé par Ramsès, il était allé se faire plumer à l'écarté pour se distraire.

Lorsque Philippe rentra chez lui, l'hôtel de Cypières paraissait endormi, du rez-de-chaussée aux combles.

Pour pénétrer dans la chambre somptueuse qu'il occupait, il devait traverser un salon qui reliait son appartement à celui de Claire.

Dès qu'il en ouvrit la porte, il recula instinctivement, et réprima à grand'peine un mouvement de mauvaise humeur.

Mme de Roquebrune était assise auprès de la cheminée, et se chauffait aux charbons qui, lentement, se mouraient dans les cendres.

—Comment, dit-il, pas encore couchée, duchesse?.... Que faites-vous là?....

Elle releva la tête, et le visage encore crispé par la colère qu'avait provoquée sa brusquerie de la soirée, elle lui répondit:

—Oh! pas grand'chose d'extraordinaire; je vous attends.

—Ce qui veut dire qu'ayant les nerfs à fleur de peau, vous désirez me chercher noise?

Claire arrangea les plis de sa robe de chambre, très coquette, en faille bleu foncé, doublée de peluche plus sombre, et jeta un rapide coup d'œil autour d'elle d'abord, sur son mari ensuite.

Tout ce qui l'entourait était d'un goût achevé, d'une somptuosité rare.

Une boiserie aux sculptures plus fines que des dentelles encadrait des panneaux tendus d'un splendide lampas blanc aux bouquets de fleurs éteintes. Les rideaux, les portières, les meubles étaient en semblable étoffe.

Du plafond où se poursuivaient des Amours, pendait un lustre en vieux Sèvres, retenu par des chaînes d'argent.

Les tableaux les plus rares, les bibelots les plus précieux complétaient l'ameublement digne d'une reine.

Tout cela était à elle, rien qu'à elle, et elle l'avait fait partager à cet être dur et mauvais qui n'avait eu une bonne parole, ni une preuve d'affection à son endroit.

C'était écœurant à la fin!.... Et le vase trop plein menaçait de déborder.

—Que vous ai-je fait, Philippe? dit-elle au bout de quelques instants. Je mets constamment toute mon intelligence, tout mon cœur à devancer vos désirs, rien ne peut vous séduire, et même, depuis quelque temps, vous paraissez me fuir.

—Je ne vous fuis pas. Mais je ne saurais être constamment pendu à vos jupes, n'y comptez pas. Un homme dans ma situation se doit au nom qu'il porte.

—Il se doit aussi à sa femme, quoi que vous en disiez.

Or, quand cette femme est inquiète, malheureuse, à qui s'adresser, sinon au mari qu'elle aime?

—Si vous vous créez des chimères, est-ce ma faute?

—Plût à Dieu que ce soient des chimères qui me tourmentent ce soir.

Comme tout bon chien de chasse doit le faire, à l'approche du gibier, le duc leva la tête.

—Y aurait-il du nouveau? demanda-t-il.

—Il y en a.

—Quoi?

—La ci-devant marquise de Cypières, aujourd'hui remariée avec le fils d'un marchand de perles, est de retour en France.

—Eh bien, y a-t-il de quoi vous bouleverser ou seulement vous tourmenter?.. Je suppose que cela doit vous être au moins autant égal qu'à moi même.

Mais est-ce vrai, tout d'abord?

—Je l'ai vue.

—Où donc?

—Ce soir au Cirque Moderne. Ne vous l'a-t-on pas montrée?....

—Non.

Et avec beaucoup d'aplomb, Philippe continua:

—Je ne m'occupe plus des jolies femmes.

Au bout de quelques instants, il ajouta:

—Votre frère est bien mort sans testament, n'est-ce pas?

—Absolument.

—Par hasard, il n'en aurait pas fait quelqu'un qu'on viendrait aujourd'hui nous exhiber?....

—Ce n'était pas dans son caractère.

—Alors pourquoi le retour de votre ancienne belle-sœur a-t-il le don de vous émouvoir? fit le duc, du bout de ses fines lèvres dédaigneuses, et d'un ton si froid que toute confidence se fût à coup sûr figée sur les lèvres de Mme de Roquebrune si celle-ci eût été tentée de raconter quoi que ce soit à son mari.

Mais rien du passé ne la tourmentait. Ses inquiétudes étaient ailleurs.

—Mon frère n'a pas laissé de testament, dit-elle, mais il a laissé autre chose.

—Quoi donc?

—Une fille.

—Qui est morte.

—Oui, dit Claire avec aplomb. Mais elle est morte après son père, c'est-à-dire après avoir hérité de lui, et sa mère a droit au quart de la fortune qu'a laissée Léone de Cypières.

Une formidable colère montait déjà dans les yeux de Philippe.

—Vous radotez, dit-il.

—Non, et maître Charles Debay, mon notaire, me prévint, lorsqu'il me fit entrer en possession de l'héritage de mon frère, que cette revendication-là pourrait nous advenir un jour ou l'autre.

—Et nous serions obligés de donner le quart de notre fortune à cette femme?

—Si elle le réclame, nous ne pourrons pas, je crois, nous y soustraire.

—Comment, vous saviez cette chose-là, duchesse, et vous ne m'avez pas prévenu?

—Qu'auriez-vous fait?

—Mais je ne vous aurais pas épousée, par Dieu!.... Non vraiment! sur mon âme!.... On n'est pas dupe comme je l'ai été!

—Pardon! l'interrompit Claire froidement. Rétablissons les faits. Pour vous marier avec moi, vous me demandiez un apport de trois millions. Je vous en ai donné douze. Même en défalquant le quart que Mme de Clavières peut exiger, il en restera neuf, c'est-à-dire trois fois ce que vous rêviez.... En quoi vous ai-je dupé, s'il vous plaît?....

Et comme il ne répondait pas, s'avouant qu'elle avait raison, Claire qui l'adorait toujours eut pitié de son embarras.

—Au lieu de t'irriter, dit-elle, et de te cabrer à la première difficulté, cherche avec moi le meilleur moyen d'éviter cet ennui. Et sois convaincu, surtout que, pour ta tranquillité bien plus que pour la mienne, je soulèverais le monde.

Cette tendresse que rien ne lassait ne désarma pas le duc.

Sa femme avait le don de l'horripiler.

Elle était si laide... si disgracieuse... et avec cela sèche comme un poteau de mine....

Même avec lui sa voix, si peu habituée aux douceurs exquises de la femme, gardait son timbre aigu, ce timbre qui mettait Philippe hors de lui.

Il haussa les épaules.

—Les calculs et les chiffres vous incombent, dit-il; moi, il me faut mon train de maison ordinaire, ma petite rente de cent cinquante mille francs, arrangez-vous. Le reste ne me regarde pas.

Là dessus, il se fait tard, je tombe de sommeil, bonsoir.

—Philippe, voulut-elle dire encore, ne soyez donc pas cruel à plaisir. Notre intérêt commun....

Il l'interrompit.

—Assez! dit-il brusquement. Vous savez bien que ces conversations-là m'exaspèrent?

Comme il allait entrer dans sa chambre, il se retourna.

Claire, le visage caché dans son mouchoir, pleurait.

Les larmes de la malheureuse ne firent aucune impression sur le duc. Il ne parut même pas les voir.

—A propos, dit-il, Morel m'écrit de Roquebrune que la tour carrée a besoin d'une sérieuse réparation.

L'année a été dure, il faudra lui envoyer ce qu'il demande.

—Combien?

—Une cinquantaine de mille francs environ, je crois.

Elle sursauta.

—Je ne les ai pas, dit-elle.

—Moi non plus. Mais vous, vous les trouverez. N'y manquez pas, il le faut.

Quand Philippe était à court d'argent, c'était toujours Morel qui en réclamait.

Ou Claire envoyait la somme au régisseur qui la retournait à son maître, ou elle la remettait à Philippe qui l'empochait.

Elle entendit la porte se refermer, et les verrous se tirer, sans même que Philippe pensât dissimuler la grossière injure que leur bruit adressait à la malheureuse.

La duchesse se leva et, en titubant comme une femme prise d'ivresse, elle gagna sa chambre à coucher.

Là, elle tomba affaissée dans un fauteuil bas, appuya ses coudes à ses genoux, baissa sa tête jusqu'à ses mains, et dans un accès de désespoir fou, elle balbutia, éperdue:

—Comme il me traite, mon Dieu!.... comme il me traite!.... Suis-je assez punie!....

Au bout d'un instant, elle releva son visage; ses larmes étaient séchées, un feu sombre brillait dans ses prunelles claires:

—On dirait qu'il me déteste, murmura-t-elle, comme se parlant à elle-même. Est-ce possible, après tout ce qu'il me doit, tout ce que j'ai fait pour lui!.....

Ah! si je le croyais!......

Son geste était devenu menaçant, également son ingrate physionomie.

Cette pensée avait fait revenir en elle la volonté, l'énergie d'autrefois.

Elle marcha au hasard sur l'épais tapis, allant, venant, prononçant des mots vagues de récriminations ou de menaces.

Enfin, elle se calma.

—Je suis folle, dit-elle. Philippe est et sera toujours le même; égoïste au suprême degré.

Avec cela, qu'ai-je besoin de lui raconter toutes ces choses, de lui faire partager mes ennuis!

Cette pensée parut l'apaiser.

Cependant, ce qui la tourmentait, obsession ou pressentiment, était trop fort ce soir-là; elle y revint malgré elle.

—Pourvu que cette Madeleine de malheur ne soit pas revenue en France pour moi! se dit-elle en se retournant dans son lit.

Elle souffla sa bougie, mais le sommeil ne vint pas.

Toujours les yeux menaçants de Mme de Clavières brillaient dans l'ombre à ses côtés, la remplissant d'une terreur folle, faisant surgir des fantômes autour de la duchesse, mettant la fièvre dans son sang, installant l'insomnie à son chevet.

De son côté, Philippe ne dormait pas davantage.

Pour les mêmes motifs?....

Certes non!

Même la revendication possible de Madeleine, cette revendication qui jadis eût allumé sa colère, et l'eût empêché de dormir de rage, à l'idée que trois millions pussent être enlevés à sa caisse, c'est-à-dire les jouissances et les plaisirs que peut donner une si forte somme, même cette idée émise par la duchesse avait passé sur lui sans l'effleurer.

Elle l'avait troublé quelques minutes, c'était vrai; mais ce trouble avait été court; une image rayonnante et unique l'avait vite effacé, celle de Nhiska la charmeuse.

Pour l'instant, en effet, Philippe, pris d'une foudroyante et folle passion, était incapable de penser à autre chose qu'à sa nouvelle idole.

Toute la nuit, il dressa les plans les plus insensés pour se rapprocher d'elle, essayer de la voir, de lui parler, de toucher son cœur.

Vers sept heures, il se leva sans avoir fermé les yeux, et se rendit au Bois.

Il ne rencontra pas la charmeuse.

Alors, tout lui parut vide et désert.

Les plus jolies femmes de Paris lui semblèrent laides autant que Claire, grimaçantes et fardées à faire peur.

Il déjeuna dehors.

A deux heures, il était au Cirque Moderne, attendant que Nhiska arrivât pour sa répétition. L'Indienne fut exacte.

En la voyant, M. de Roquebrune sentit son cœur battre à coups précipités.

C'était ridicule, mais il aimait comme un fou, comme un collégien, comme s'il avait eu dix-huit ans.

Les yeux de la charmeuse rencontrèrent ceux du duc: elle lui sourit.

Philippe eut un éblouissement.

Il s'approcha d'elle et osa lui adresser la parole.

—Mademoiselle, lui dit-il respectueusement je voudrais bien vous parler, ou plutôt causer avec vous.

Elle le regarda avec un semblant d'étonnement admirablement joué, tandis que ses grands yeux curieux paraissaient lui dire:

—Mais qui donc êtes-vous? Je ne vous connais pas.

Si éloquente même devint son expressive physionomie que le mari de Claire ne put pas s'y tromper.

—Je n'ai personne pour me présenter à vous, mademoiselle, lui dit-il, permettez-moi de le faire moi-même.

Nhiska se releva légèrement.

Son joli visage revêtit l'expression d'une incomparable dignité.

Avec son costume de lainage gris moulant la grâce infinie de son corps charmant, sa petite toque de lophophore bien posée sur la mousse légère de ses cheveux d'or, elle ressemblait non pas à une petite princesse en voyage.

—Allez, dit elle, je vous écoute.

Philippe s'inclina, découvert devant elle, mettant dans ses yeux changeants toute la douceur pénétrante qui lui avait valu, lui valait encore tant de conquêtes.

—Le duc de Roquebrune, dit-il.

Des amis faisant la présentation ajouteraient:

Un des plus vieux noms de l'Armorial français.

Je me contente, moi, mademoiselle, de vous dire:

Un de vos plus ardent adorateurs.

Elle sourit, point fâchée.

—C'est étonnant en France, dit-elle, et surtout, je crois, à Paris, comme vous parlez à la légère des choses les plus graves.

—Ah! lesquelles donc?

—Mais vous vous prétendez un de mes plus ardents adorateurs, et vous ne me connaissez pas.

—Je vous ai vue hier soir pour la première fois, c'est vrai; mais l'impression que vous m'avez faite a été si foudroyante, si profonde, que depuis je suis comme un fou, ayant perdu la notion de tout ce qui n'est pas vous.

—Là! quand je vous le disais!......

Je suis d'un pays le contraire du vôtre, monsieur le duc. Chez moi, on ne prononce que rarement les mots que vous venez de dire; en revanche, ils sont constamment inscrits au plus profond du cœur.

L'amour est chose si sainte qu'on en meurt presque toujours quand on veut y toucher.

—Mais c'est un sort enviable, cela, mourir pour son idole......

—Vous riez?.... Dans l'Inde, en effet, on se fait écraser sous le char de nos déesses sans même leur demander un regard.

—Mettez-moi à l'épreuve, ainsi ferai-je.

—Je ne vous crois pas. On m'a de reste prévenue; en France, beaucoup de bruit, beaucoup de promesses; de belles paroles dorées, mais autant en emporte le vent.... Au-dessous, rien.

Aussi ce que je me méfie de tous et de tout!....

Vous êtes le premier, monsieur le duc, avec qui je cause aussi longtemps.

—Ce qui me comble de bonheur. Mais croyez que ce ne sont pas de simples mots seulement ce que je vous dis là.

Ecoutez-moi bien, Nhiska. Par tout ce qu'un homme a de saint et de sacré, je vous jure que si vous me faites l'honneur de me distinguer, moins que cela même, de me laisser vous adorer en silence, je serai prêt à vous donner ma vie si vous me la demandez.

Elle avança ses fines lèvres dédaigneuses.

—Quand on accepte, il faut rendre, dit-elle. Or, moi, je ne vous aime pas, je ne vous aimerai probablement jamais, et je ne suis pas fille à jouer une comédie, surtout celle de l'amour.

—Vous n'êtes pas de bronze, je suppose.

Elle montra dans un éclat de rire franc comme du cristal ses jolies quenottes blanches.

—Je ne le suppose pas non plus, dit-elle.

—Eh bien, laissez-moi espérer que ma passion, humble et brûlante, vous touchera.

—Et si c'est très long?

—J'attendrai.

—Sans rien me demander?

—Est-ce votre volonté?

—Absolue.

—Eh bien, soit, sans rien vous demander. Jurez-moi, de votre côté, de ne distinguer personne que moi; de ne rien accepter d'un autre que de moi; de me permettre de vous entourer seul de tout l'amour, de tous les soins que vous méritez.

—Ceci est plus grave.

Philippe pâlit atrocement.

—Auriez vous déjà distingué quelqu'un? dit-il la gorge serrée par une formidable étreinte.

Elle haussa les épaules.

—Il n'y a pas de danger, dit elle.

—Alors, qu'est-ce qui vous arrête?

—Vous allez atrocement me compromettre.

—Qu'est-ce que ça peut vous faire? N'êtes-vous pas au-dessus du qu'en-dira-t-on?

—Pas tout à fait.

—Cela m'étonne, une fille si intelligente! D'ailleurs, vous le disiez tout à l'heure, on n'a rien pour rien....

Je vous offre un amour tel qu'aucune femme n'aura jamais inspiré le pareil; un dévouement de chien fidèle; un désintéressement qui durera autant que vous voudrez. Si vous payez tout cela par quelques petits commérages de jaloux ou de jalouses, est-ce bien cher?....

Elle ferma ses soyeuses paupières.

—J'y vais réfléchir, dit-elle.

—Oh! par grâce, que vos réflexions ne soient pas longues.

—Jusqu'à demain, cinq heures, chez moi.... est-ce trop?

—A coup sûr les plus promptes solutions sont les meilleures. Soyez bonne jusqu'au bout, Nhiska, recevez-moi ce soir même chez vous, comme vous me le proposez. Vous n'êtes pas du programme, je crois. Autorisez-moi à me présenter rue de Berry, de cinq à six?

—C'est trop tôt.

—C'est trop tôt.

—Allons, dites oui. Voulez-vous que je me mette à genoux?

—Je veux bien.

Et Philippe, le maître si dur de Claire, s'agenouilla en effet.

—Accordez-moi ce que je vous demande, ma reine, dit-il humblement.

Un singulier éclair bleu, aux reflets durs comme ceux de l'acier, brilla dans l'immense prunelle de l'Indienne.

—Venez à six heures, dit-elle, Ramsès vous fera entrer.

Elle disparut, laissant Philippe hypnotisé, comme fou.

Elle avait refusé les hommages les plus beaux, des plus riches, des plus jeunes, au su de tout Paris; elle n'avait pas même consenti à leur adresser la parole, et non seulement elle l'avait écouté, lui, mais elle lui accordait ce qu'il lui avait demandé.

Tout en Philippe frémissait: son orgueil et sa passion.

Car elle l'affolait, cette fille blanche comme du lait, plus fraîche qu'une rose et dont les magnifiques prunelles d'azur, en se fixant sur lui, faisaient passer de sa nuque à ses talons des tressaillements qui lui enlevaient sa raison.

C'étaient à croire que cette étrangère portait sur son adorable petite personne un des sortilèges qui rendent fou.

M. de Roquebrune ne la connaissait pas vingt-quatre heures avant, et maintenant, en dehors d'elle, il lui semblait que la terre était vide et déserte.

Jusqu'à l'heure fixée, il erra de tous les côtés, sans savoir ce qu'il faisait.

A son cercle, où il entra quelques instants pour tuer le temps, on remarqua sa pâleur.

—Etes-vous malade, mon cher? lui demanda un ami. Vous êtes jaune comme un coing et vos yeux brillent comme ceux d'un fiévreux.

Il voulut se calmer, comprenant que cette ardeur dont il n'était pas maître n'était plus de son âge.

De plus, il eut la vague intuition que si Nhiska était une fille adroite, et si elle s'apercevait de l'extraordinaire empire qu'elle exerçait sur lui, sa faiblesse lui créerait, à lui, Philippe, avec le caractère de sa femme, un permanent et terrible danger.

Mais cette considération fut plus rapide que la pensée.

A continuer.

Une coquille, dans un journal du Midi. Celui-ci annonce:

"Le conseil municipal de Nîmes a adopté un veau. Il demande que le gouvernement autorise, chaque année, deux courses dans lesquelles le taureau sera mis à mort."

Adopter un veau pour faire tuer son père, c'est évidemment, le comble de l'ingratitude.

Balandard est furieux. Il a été ruiné par un financier malin, qui a emporté sa galette et n'a laissé, dans son coffre fort, que quelques obligations cotées à zéro.

—Hélas! fait Balandard en dépouillant ses vieux papier, il ne me laisse que des valeurs de grand chemin.

Prudhomme fils revient de faire ses treize jours.

—Avez-vous beaucoup travaillé? lui demande-t-on.

—Ma foi, non! J'ai été, tout le temps, en détachement.

—Tout le temps? Pourquoi donc?

—On a dû croire que j'étais teinturier!

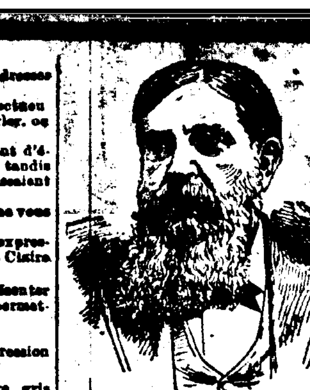

L'Ex-Gouverneur R. B. Hubbard, du Texas, ministre au Japon, sous l'administration Cleveland, écrit de Tyler, Texas, à la date du 19 août, au sujet de sa mère âgée comme suit: "En 1889 elle prit plusieurs bouteilles de King's Royal Germetuer et en éprouva un incontestable bien." Elle souffrait d'indigestions et de dyspepsie et, si elle n'en fut pas entièrement guérie, elle en fut très sensiblement soulagée.

Le Dr O. P. Stark, d'Alexandrie Lne., a été guéri de l'asthme dont il souffrait depuis sa naissance. Ce paraît étrange mais c'est vrai, le Germetuer l'a guéri en une semaine.

J. J. Scruggs, de Sidon, Miss., dit: "Notre petite fille âgée de neuf mois se trouvait très affaiblie par l'été, mais le Royal Germetuer l'a engraissée prodigieusement. Nous croyons que c'est un grand remède.

Je souffrais d'indigestion et mon sang était empoisonné au point de me couvrir la face de taches. J'ai pris deux bouteilles du King's Royal Germetuer et fus guéri de tous mes maux."

THOS. G. HILL.
Nashville, Tenn., 21 Oct. 1891.

Notre remède est recommandé par des milliers de personnes bien connues; et nous nous sentons encouragés à affirmer que le Germetuer guérira radicalement Rhumatisme, Névralgie, Indigestion, Affections des intestins et du foie, Maux de femmes, Catarrhe, Asthme, Maladie de la vessie et des reins, Maladies cutanées telles que Scrofule, Eczema, etc., Paralysie, Epilepsie, Erysipèle, Insomnie et Débilité générale.

Le King's Royal Germetuer est en vente dans toutes les pharmacies.

Prix: Un dollar la bouteille.

KING'S ROYAL GERMETUER CO., Atlanta, Géo.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Premier District.

Firemen's Building Association vs. la veuve et héritiers de William Curlett, décédé.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 30,337.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui s'y appartient, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet triangulaire, borné par le Felicity Road les rues St-James et St Thomas, et désigné comme lot No Deux sur un plan déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de Joseph Cohn, notaire, d'après ce plan le dit lot mesure quarante deux pieds huit pouces de face à la rue St James, cinquante pieds de face au Felicity Road, cinquante quatre pieds cinq pouces quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No trois; lequel dit lot est une subdivision de deux morceaux de terre dans le faubourg Annunciation, désignés par les Nos cinq et six de l'îlet No trente sur le plan du dit faubourg déposé au bureau de F. Peterclaus, ex notaire en cette ville.

Acquise par feu William Curlett, par achat du Mechanics Homestead Association, d'après un acte par devant Fred Zengel, notaire, le 2 novembre 1881 (Titre enregistré au Bureau des Aliénations Livre 119, folio 524.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 août—8 15 22 29—sept 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Shérif de propriété de valeur améliorée, formant le coin Sud-Ouest de l'avenue St-Charles et de la rue Euterpe.

Abel Dreyfous, exécuteur testamentaire, vs Henry Kern.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 36,365 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir—

Trois certains lots de terre, ou certaines portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles, les rues Euterpe, Carondelet et Polymnie, et mesurant à savoir: un des dits lots désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 12 février 1844, déposé comme plan au même dossier au bureau de A. Chiapella, notaire, trente-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de face à l'Avenue St Charles sur une profondeur et une façade sur la rue Euterpe de cent un pieds et dix pouces, formant le coin des dites deux rues, et les autres deux lots, désignés par les lettres C. et D. sur une esquisse tracée par J. A. D'Hémécourt le 12 mai 1868, annexée à un acte mentionné ci après, pardevant J. Bendernagel, notaire. Le lot C. vingt pieds de face à l'avenue St-Charles, et le lot D. trente-cinq pieds de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur de cent un pieds dix pouces, entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Kern a acheté, le lot quatre de Udolpho Wolfe d'après un acte passé pardevant J. Fahey, notaire, le 6 juin 1885, enregistré au Bureau des Aliénations Livre 123, folio 281, et les lots C et D de Maria Sober, d'après un acte passé le 13 juin 1885 pardevant le dit notaire Bendernagel enregistrée au Bureau des Aliénations Livre 121, folio 572.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
5 août—8 15 22 29—sept 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif du contenu et installations d'une buvette bien achalandée.

American Brewing Co., vs E. B. Walker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 36,286.—En vertu d'un ordre de vente daté le 2 août 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le LUNDI, 15 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local, coin de l'avenue Pacifique et de la rue Patterson, Alger.

Tout le contenu et installations de la buvette située dans le dit local, consistant d'une barre de prix et installations, tables et autres meubles, aussi verrerie et vaisselle, vins, liqueurs, etc., le tout d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 août—4 8 12 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mutual Loan & Building Co.

—vs.—

Mlle Rosa Catherine Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,216—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Liberté, Commune et Franklin, formant l'encoignure des rues Gasquet et Liberté, et ayant, en mesure américaine, cinquante trois pieds six pouces de face à la rue Gasquet, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur et face à la rue Liberté.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er août—1 8 15 22 29—3 sept

Etat de Situation Semestriel

DE LA

UNION NATIONAL BANK,

De la Nouvelle-Orléans.

A la clôture des affaires, le 30 juin 1892.

ACTIF.

Prêts sur demande et escompte		$1,325,654 46
Bons des Etats-Unis	50,000 00	
Primes sur les mêmes	8,500 00	
Bons à primes de la Nlle-Orléans et autres bons et actions	$384,372 22—	442,872 22
Maisons de banque, meubles et installations		115,400 00
Trésorier des Etats-Unis	2,250 00	
Change local	185,617 89	
Comptant	310,065 83	
Chèques pour le Comptoir d'Echange	150,501 19—	648,434 91
		$2,532,462 50

PASSIF.

Capital-actions		$500,000 00
Fonds de surplus	125,000 00	
Profits non divisés	31,209 00—	156,209 00
Dividende payable le 1er juillet		20,000 00
Circulation		45,250 00
Dû aux déposants et banquiers		1,811,003 50
		$2,532,462 50

CARL KOHN, Président.
S. CHALARON, Vice-Président.
A. LABARTHE, Caissier.

DIRECTEURS:

Carl Kohn,	S. Chalaron,
Jno M. Parker,	S. O. Thomas,
Lucien [illegible],	Jonas H. Levy,
E. B. Wallace,	G. A. Williams,
Jules A. Blanc,	S. V. Fornaris.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de mulets, chevaux, wagons, mobiliers, etc., droits d'occupation, etc.

John H. [illegible] vs. William E. Cooke.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 36,307.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 13 août 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local, avenue de la Louisiane, entre les rues Dryades et St Denis, (la rue dernière étant la rue Delachaise).

1° 2 juments et poulains, 2 mulets, 1 wagon pour le bois, 1 charrette, 4 jeux de harnais, 1 buggy, 1 lot de bois, installations de bureaux, divers et autres effets mobilier et améliorations, etc., sur le dit local.

2° Aussi, le droit d'occupation pour le terme non expiré du bail de la propriété décrite ci-après, à savoir: Les six lots de terre, Nos 1, 2, 3, 4 et 5, faisant face à l'avenue de la Louisiane, et le lot No 24, faisant face à la rue Dryades, dans l'îlet 467, borné par les rues Delachaise et St-Denis, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, pour le terme de cinq ans commençant le 1er mars 1892, et finissant le 28 février 1897, le tout d'après le bail enregistré dans l'affaire ci dessus auquel on peut se référer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 août—2 5 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'un demi intérêt indivis dans le "Steamboat Saint-John."

Louis P. Delahoussaye contre Max Blanchard Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,950—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une moitié indivise de la coque du "Steamboat" ou Bateau appelé le Saint John ainsi qu'une moitié indivise de tout ou partie de ses machines, mécaniques, canots, ancres, cables, cordages, meubles, cabines et toutes autres dépendances y appartenant; le dit Bateau, est dûment enregistré dans le Port de Shieldsborough, Mississippi, et mesure Trois Cent quatre vingt deux 32/100 tonnes ou à peu près.

En ce moment à Alger, sur la rive droite du Mississippi.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 juil—18 25—Août 1, 8, 15, 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du quatrième district.

Alphonse Baudean vs Michael Stephen Pendergast.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,181—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies et servitudes, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 295 (maintenant 351) borné par les rues St-André, Freret, Josephine et Locust. Le dit lot désigné par le No 28 sur un plan fait par C. A. De Armas, le 8 juin 1867, mesure, au pied américain: le lot No 28, trente pieds, neuf pouces, trois lignes de face à la rue Joséphine, sur cent quarante trois pieds un pouce six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 27, cent quarante un pieds neuf pouces et un quart de ligne de profondeur sur la ligne de division du lot No 29, et trente pieds neuf pouces six lignes de face à la rue St Andrew.

Acquis par le défendeur de P. F. Fourchy d'après un acte passé pardevant P. L. Fourchy, notaire, le 19 mars 1888 (Titre enregistré C. O. Livre 128, page 201.)

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 juil—18 25—août 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de résidence de valeur connue comme le No 290 rue Terpsichore.

Hincks & Johnson versus Thomas W. Bothick, interdit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,968—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par la Promenade Prytanée (maintenant rue Terpsichore), Place Colisée, et les rues Melpomène, Camp et Prytanée, désigné par le No 2 sur un plan annexé à un acte fait pardevant J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, le 8 mai 1840; le dit lot mesure vingt quatre pieds huit pouces de face à la Promenade Prytanée (maintenant rue Terpsichore), sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-sept pieds neuf pouces et quatre lignes au pied américain, lequel dit lot forme une partie d'un lot désigné par le No 8 de l'îlet No 58 sur un plan du faubourg Annunciation.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juil—26—août 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Troisième District.

Flower & King vs. Wm Batts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,092—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains ensemble avec tous les droits, passages, privilèges et ce qui y appartient, situés dans le Troisième district de cette ville, carré d'îlet No 54, borné par les rues Peters, Delaronde, Flood et Andry, lesquels terrains sont désignés par les Nos 13 et 14 et mesurent chacun trente deux pieds de façade rue Flood, sur une profondeur chacun, de deux cent trente-un pieds entre lignes parallèles.

2° Quatre terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent, ou qui en quelque sorte en font partie, situés dans le même district et carré d'îlet. Les dits terrains sont désignés par les Nos 15, 16, 17 et 18, et mesurent, chacun, trente-deux pieds de façade à la rue Flood sur les profondeurs suivantes, savoir: les terrains 15 et 16 chacun deux cent trente un pieds, le terrain 17, cent soixante-cinq pieds et le terrain 18 cent trente-un pieds.

Les dites propriétés appartiennent au défendeur, en vertu d'un jugement rendu par la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, le 23 janvier 1887, dans l'affaire de succession de Mme Marie Alice Trémé, épouse de Wm Batts, No 20,251, du dossier de ladite cour et enregistré au bureau des annotations, livre No 124 page 584.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 juil—18 25—août 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée connue comme le No 449 rue St-Charles, entre la rue Polymnie et le Felicity Road.

Thomas Pickles versus Octave A. Fairex.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,099—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 74, borné par les rues St-Charles, Carondelet, Polymnie et le Felicity Road, le dit lot étant désigné par le No 11 sur un plan déposé au bureau du shérif de cette Paroisse et mesurant trente pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces entre lignes parallèles.

Acquise par le défendeur comme suit: deux tiers sous et en vertu de la volonté et du dernier testament de Mme Mary Emma Schiller, sa femme décédée, et l'autre tiers en vertu du compromis pour règlement entre lui et Mme John B. Schiller et als, exécuté pardevant Alphonse V. Philips, notaire, le 7 août 1888.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 juil—27—août 3 10 17 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Premier District.

Commercial Homestead Association versus Charles Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 36,159.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, servitudes et dépendances lui appartenant ou qui, en quelque sort, en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Perilliat, Lafayette et Liberté, désigné comme le No 6 de l'îlet No 344, et lequel dit lot mesure vingt-six pieds six pouces et quatre lignes de face à la dite rue Perilliat, sur soixante-dix pieds onze pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne du lot No 5 et soixante et onze pieds, cinq pouces et trois lignes de profondeur sur l'autre côté.

Acquis par le défendeur par achat de Hope Homestead Association, d'après un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, le 11 avril 1888 (titre enregistré au bureau des transferts livre 129 folio 148).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er août—1 8 15 22 29—sept 3

VENTES A L'ENCAN.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Deuxième District rue Nord Rampart, No 149, entre Toulouse et St-Pierre.

Succession de Louis Balsano.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E—No 36,078.

PAR ONORATO & STUART, CHAS. D. STUART, Encanteur—Bureau No 58 rue du Camp—MERCREDI 31 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant en place de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé, daté et signé le 21 juillet 1892, il sera vendu la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rampart, St-Pierre, Toulouse et Bassin; et désigné comme le lot No 13, mesurant en pied français 29 pieds de face à la rue Rampart sur une profondeur, en pied américain, de 51 pieds.

Conditions comptant.

Acte de vente pardevant Theo. Cotonio notaire au frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892.

31 juil—31—août 6 13 20 27 et 31

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Quatrième District.

Succession de Gustave Chopin.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune—MERCREDI, 17 août 1892, à midi, à la Bourse d'Encan, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 12 juillet 1892 dans l'affaire de la succession de Gustave Chopin, Dossier No 35,004, il sera vendu, à l'encan—

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 4ème District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow, Claiborne, Deuxième et Première, désignés par les Nos 11 et 12 de l'îlet 401; les dits lots 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Willow sur 117 pieds de profondeur. Les améliorations consistent d'une maison en bois à un étage, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1892 en outre du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant ——, notaire.

14 juil—14 22 30—août 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Portion de terre de choix rue Magasin près Seconde.

Succession de Robert Young Black.

No 36,127—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 17 août 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée Rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 12 juillet 1892, dans l'affaire de la succession de Robert Young Black Dossier No 36 137, il sera vendu à l'encan.

Une certaine portion ou morceau de terre ensemble avec tous les droits, voies, améliorations etc., qui s'y trouvent, situé dans le 4ème District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, Magasin et Camp, mesurant 8 pieds, 2 pouces et 9 lignes de face à la rue Magasin, sur une profondeur de 128 pieds, 3 pouces au pied Américain et étant la portion la plus près de la rue Deuxième du lot No 4 sur un certain plan de Mulhausen.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes 1892 en outre du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. G. Eustis notaire. Un dépôt de 10 pour cent à la vente.

14 juillet 14 22 30—août 6 13 et 17

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante résidence en briques à deux étages, avec mansarde, bâtie sur un magnifique terrain,

No 185 rue St-Charles, entre les rues Julia et Girod,

Touchant à la belle résidence de M. Carl Kohn, et vis-à-vis de celles de MM. Herwig et [illegible].

Succession de Mme E. F. Lewis. No 35,452.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 13 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de ladite Cour, Division E, absent par congé en ce moment, en date du 12 juillet, 1892, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, savoir:

L'élégante résidence en briques à deux étages, avec mansarde, No 185 rue St-Charles, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Julia et Girod. La maison renferme un hall, des salons doubles, une galerie fermée, une salle à manger, cuisine, office, avec une chambre à provisions et d'autres chambres au rez-de-chaussée; dix chambres à coucher avec chambre à bain, au second étage, quatre chambres dans les mansardes; lieux, installations à gaz, citerne, hydrant, cour pavée en pierres; sur le côté, se trouve une jolie allée gazonnée entourée d'une belle grille en fer.

Le terrain comprend deux lots désignés par les Nos 4 et 5, sur un plan de Jos. Pilié, daté le 20 avril 1840, déposé à l'étude de J. B. Marks, ancien notaire, les dits lots se touchant et mesurant chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue St-Charles sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Vendue sujette au bail expirant le 30 septembre 1892, à raison de $1,500 par an. Cette propriété est dans une position excellente entourée de belles résidences et à quelques îlets du centre des affaires. Elle est admirablement adaptée soit pour résidence particulière ou professionnelle. Elle sera rémunérative comme placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour recouvrer le paiement des billets, les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets, et l'acquéreur devant payer toutes les taxes pour l'année 1892. 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication sera requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 juil—13 16 23 30 août 13

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu de la Fabrique de Saucissons, No 74 rue Barthélemy.

Meubles de Maison et Effets Mobiliers, Six actions de la Teutonia Ins. Co., etc.

SUCCESSION D'ANDREAS FREY.

No 36,673.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune—LUNDI, 15 août 1892, à 10.30 heures A. M., sur les lieux, No 74 rue Barthélemy, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 juillet 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le tout et en particulier la Machine et contenus de la Fabrique de Saucissons, meubles et effets mobiliers. Aussi six actions du fonds capital de la Teutonia Insurance Co., etc., le tout d'après un inventaire enregistré dans la dite succession.

Conditions—Comptant sur les lieux.

3 août—3 6 7 13 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC DE

Vins, Liqueurs et Groceries de Choix, Installations de Magasin et Wagon.

—DANS L'AFFAIRE DE—

George F. Schroeder vs. ses créanciers.

No 36,396—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune—JEUDI, 18 août 1892, à 11 heures A. M., au local No 15 rue Champs Elysées, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 août 1892, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Le tout et en particulier le stock de groceries, vins, liqueurs, installations, étagères, wagons et divers, contenus dans le dit local. Le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

6 août—6 7 12 à date

Banque Nationale de l'Etat.

ETAT SEMI-ANNUEL.

Nlle-Orléans, 25 juin 1892.

ACTIF.

Prêts à échéance et escomptes		$807,997 43
Surtirages		1,756 17
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons d'Etat et de ville		250,746 50
Maison de banque, meubles et installations		23,978 18
Autres propriétés foncières		12,249 67
Fonds de rachat cinq pour cent		2,250 00
Prêts sur demande	$290,160 55	
Change à vue sur New York	157,922 23	
Echanges étrangers	29,479 87	
Dû par les banques et banquiers	40,727 26	
Chèques pour le Clearing House	44,271 06	
Monnaie courante et espèces	355,654 79—	918,215 77
		$2,177,275 18

PASSIF.

Fonds capital		$425,000 00
Fonds de surplus et profits indivis		165,771 73
Dividendes non payés		13,023 00
Circulation		45,000 00
Dépôts individuels	$1,315,480 54	
Dû aux banques et banquiers	217,981 [illegible]—	1,528,480 27
		$2,177,275 18

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
CHAS. H. CULBERTSON, Assist. Caissier.
PIERRE LANAUX, Président.
A. G. [illegible], Vice-Président.

2 juin—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rémunératrice

Au coin des rues St Louis et Roman, deux corps de logis.

Rue Roman, entre St-Louis et Toulouse, deux corps de logis.

Rue Perdido, entre Galvez et Johnson, cottage à distance de la rue.

Mme Martin Mullen et son mari vs. les enfants mineurs de Michael Coyne et als.

Nos 35,589—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 31 août 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 17 juin 1892, par l'Honorable Theo. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et en vertu d'un ordre de l'Honorable Theo. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 juillet 1892, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété de valeur ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Louis, Roman, Derbigny et Toulouse; le dit terrain est désigné par la lettre A 18, sur un plan de Geo. de Armas, député voyer de la ville, en date du 24 juillet 1891, d'après quel plan le dit terrain mesure 30 pieds de façade rue St-Louis, sur 80 pieds 7 pouces de profondeur et de façade rue Roman, formant le coin des rues Roman et St-Louis.

Les améliorations consistent en une maison double en bois couverte en ardoises, ayant six chambres, cuisine avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Louis, Roman, Derbigny et Toulouse; le dit terrain est désigné par la lettre B, sur un plan de Geo. de Armas député-voyer de ville, en date du 24 juillet 1891, d'après quel plan le dit terrain mesure 29 pieds 5 pouces de façade rue Roman, sur 54 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une bâtisse double en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, cuisine ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance etc.

3° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Johnson et Galvez. Le dit terrain est désigné par le No 15 et mesure 31 pieds de façade rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur, plus ou moins.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à distance de la rue, ayant deux chambres, cuisine, lieux d'aisance etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un an et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, en billets souscrits par eux portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par privilège de vendeur et hypothèque sur les propriétés vendues, les acquéreurs devront assurer les propriétés pour un montant égal de la portion à crédit et en faire le transfert des polices et l'acte de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles de ne pas aliéner, 5 0/0 honoraires d'avocat, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du montant de leurs enchères et déposeront 10 0/0 du prix avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Michael Griffin, notaire aux frais des acquéreurs.

30 juil—30—août 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante résidence en briques à deux étages.

No 225 rue St-Charles entre Lee Circle et St-Joseph.

No — rue Royale, entre Ursulines et St Philippe, une bâtisse à un étage occupée comme chantier de bois et charbon.

Emile M. Lefèbre et als vs M. U. Bergeron née Hotard, Tutrice et als.

No 416—14me Cour Civile de District Judiciaire pour la paroisse Ouest Baton Rouge.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 17 août 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable E. B. Talbot, juge de la 14me Cour Civile de District Judiciaire, pour la paroisse Ouest Baton Rouge, Etat de la Louisiane, en date du 1er juillet 1892, et en vertu d'une commission de la même Honorable Cour, en date du 7 juillet 1892, dans l'affaire ci-dessus de la propriété de valeur, à savoir:

Rue Royale.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 49, borné par les rues Royale, Ursulines, Chartres et St-Philippe, et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Royale, sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage connue par le numéro municipal — rue Royale, occupée par un chantier de bois, vendue sujette à un bail expirant le 31 mars 1893.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 216, borné par les rues St-Charles, Lee Circle, Carondelet, Delord et St Joseph et mesurant, en pied américain, vingt-sept (27) pieds onze (11) pouces et six (6) lignes de face à la rue St Charles, sur une profondeur de cent vingt-six (126) pieds deux (2) pouces sur le côté vers la rue St-Joseph et cent neuf (109) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes de profondeur sur l'autre côté et trente-deux (32) pieds quatre (4) pouces et sept (7) lignes de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent une jolie résidence en briques à deux étages ayant au rez-de-chaussée hall, salon et salle à manger, au second étage, quatre chambres et palier, une bâtisse en briques à deux étages attenante à la maison principale ayant cinq chambres, terrasse, cave, waterworks, lieux d'aisances à chaque étage, etc., connue par le numéro municipal 225 rue St-Charles.

Conditions—Comptant à l'adjudication, toutes les taxes, Paroisse, Etat municipal, etc., pour la présente année, devront être payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudications.

Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 juil—16 23 30—août 6 13 17

PAR E. A. BLAKELY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Margaret E. Christiansen.

No 32,698—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR E. A. BLAKELY & CO—E. A. Blakely, encanteur—SAMEDI, 13 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 12 juillet 1892, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Benner, maintenant Franklin, Liberté et Thalia. Le dit lot est désigné par le No 5 sur un croquis fait par L. W. Brown, assistant voyer de ville, daté du 24 mai 1886, conformément au croquis le dit lot mesure, en mesure américaine, 31 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 111 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant en passant l'acte de vente, et fera un dépôt de 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication, assumer les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant L. F. Bouchereau, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 juil—14 16 23 30—août 6 12 13

Etat de situation semestriel

—DE LA—

Banque Nationale Mutuelle

De la Nouvelle-Orléans,

Nouvelle Orléans, 30 juin 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$415,408 60
Surtirages, garantis et non garantis		6,490 44
Bons des E.-U. en garantie de la circulation		50,000 00
Autres bons et actions		120,100 00
Maisons de banque et autres propriétés immobilières		51,335 22
Fonds de rédemption avec le trésorier des E.-U.		2,250 00
Prêts sur demande	$110,161 16	
Echange sur New York	114,876 04	
Dû par des banques et banquiers	30,644 07	
Monnaie courante, espèces et chèques locaux	220,635 30—	476,116 57
Total		$1,122,695 91

PASSIF.

Fonds capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		20,000 00
Profits indivis		6,545 86
Circulation au dehors		45,000 00
Dividendes non payés	$424 00	
Dû à des banques et banquiers	36,997 69	
Dû aux déposants	713,728 36—	751,150 05
Total		$1,122,695 91

JAS. J. TARLETON, Caissier.

2 juil—2?

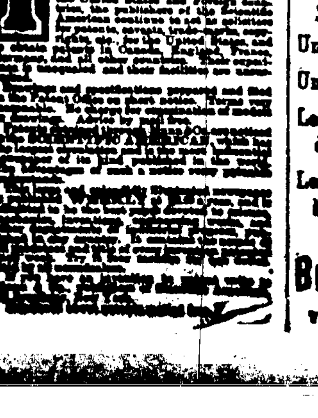

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seul. dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemin de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73